33e ANNÉE No 59 — 5 Centimes — MARDI 11 JUILLET 1893

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34, et Place de la Bourse, no 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCE ..... 25 cent.
RÉCLAME ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 11 Juillet

La Chambre et le Ministère

La séance de samedi, qui était escomptée depuis plusieurs jours déjà par le parti du désordre, a tourné à la confusion des agitateurs politiques de l'extrême gauche.

Les interpellateurs avaient réuni plusieurs griefs contre le cabinet dans une même discussion. Certains agissements de la police ont fait les frais de la première partie de la discussion, mais la question de la Bourse du travail a dominé en réalité tout le débat.

Nous n'avons pas été jusqu'ici prodigues de compliments pour M. Dupuy, et chaque fois que cela nous a paru juste nous avons critiqué ses paroles et ses actes. Nous sommes donc d'autant plus à l'aise aujourd'hui pour approuver la réelle énergie et le langage sensé du chef du gouvernement.

En quelques mots M. Dupuy a réduit l'importance des griefs dirigés contre la police, sans approuver toutefois les brutalités inutiles commises par certains agents qui agissaient sous leur propre responsabilité.

Le président du conseil ayant promis de rechercher toutes les responsabilités et de faire des exemples, si cela était nécessaire, l'incident de l'Hôtel-Dieu ne pouvait dès lors peser d'un grand poids dans les délibérations de la majorité.

La question de la Bourse du Travail a été aussi vite et aussi heureusement terminée.

Il faut d'ailleurs constater qu'aucun argument sérieux n'a été apporté à la tribune à l'appui de leur thèse par les divers orateurs radicaux ou socialistes. Ils ont tous à tour de rôle développé les mêmes considérations, exposé les mêmes faits et fait valoir les mêmes griefs, exagérant les incidents les plus anodins et omettant de parler des événements qui ont provoqué la fermeture de la Bourse du Travail, les seuls intéressants pourtant.

Le Président du conseil, au contraire, s'est efforcé de remettre les choses au point. Abordant le véritable débat, il a soulevé les fureurs de l'extrême gauche en rappelant que cette fraction de la Chambre s'était montrée plus indulgente à l'égard de M. Floquet, lorsque celui-ci fit fermer la Bourse du Travail.

A partir de ce moment, le discours de M. Charles Dupuy a été interrompu à chaque instant par des exclamations des radicaux, des socialistes et des boulangistes. Il a néanmoins conservé tout son calme et après avoir indiqué que la Bourse du travail était sortie de ses attributions si heureusement définies par M. Floquet et qu'elle avait participé aux troubles du quartier latin, il a insisté sur le respect dû à la loi.

Il a terminé par ces mots qui ont été accueillis par les applaudissements répétés de toute la gauche, les radicaux, les socialistes et les boulangistes exceptés : « Les électeurs de France iront à ceux qui sont les défenseurs de l'ordre et ils donneront un avertissement salutaire à ceux qui cherchent dans les flagorneries les occasions d'une popularité qui passe. Quant aux ministres de la République, il leur suffit d'avoir l'estime et la considération de leurs concitoyens. »

Ce langage éloquent a été entendu par la Chambre et sera approuvé par le pays L'ordre du jour de confiance a été voté par 334 voix contre 123.

Les 334 membres qui ont voté l'ordre du jour de confiance comprennent 243 républicains, soit les trois quarts de la Gauche, et 91 membres de la Droite. Les 123 opposants comprennent 84 radicaux ou socialistes, 26 anciens boulangistes et 13 membres de la Droite.

Mais une seule défaite dans un jour ne suffisait pas aux adversaires du gouvernement, et ils sont revenus à la charge dans la séance de l'après-midi, après avoir rallié toutes leurs forces.

Cette fois, c'est l'éternel spectre du cléricalisme qui a fait tous les frais de la discussion.

L'Extrême-Gauche a voulu embarrasser M. Dupuy en lui demandant la dissolution des congrégations religieuses.

Mais on a cherché en vain en accumulant les sophismes politiques à identifier la situation de ces associations avec celle de la Bourse du travail. Les frères de l'Assomption, particulièrement visés par les interpellateurs, ne se réunissent pas, que nous sachions, dans un édifice public, payé et entretenu par les contribuables, et on ne les a jamais vu troubler la rue par leurs violences.

Il a donc fallu remiser ce fougueux cheval de bataille, et comme le budget ne perd jamais ses droits, la Chambre, après avoir repoussé l'urgence de la proposition Baroulet par 381 voix contre 132, s'est remise au travail. C'est ce qu'elle avait de mieux à faire.

En résumé, deux politiques étaient en présence hier : la politique d'abandon et la politique de résistance. La Chambre s'est nettement prononcée pour la seconde.

On saura désormais dans le pays et à l'étranger que la République française possède encore un gouvernement et des lois.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 6 juillet 1893

Le président fait savoir qu'il a reçu trois demandes d'interpellation relatives à la fermeture de la Bourse du travail.

M. Dupuy demande la discussion immédiate.

M. Paulin Méry demande pourquoi ce qui était bon en 1889 est devenu mauvais en 1893. En 1889, le gouvernement avait besoin des syndicats; aujourd'hui, il leur fait la guerre pour flatter un parti nouveau qu'il croit tenir et dont il est prisonnier. L'état de choses anciens permettrait aux ouvriers de s'organiser et de se défendre.

M. Dreyfus. — On a fermé la Bourse du travail, alors que les tribunaux pouvaient juger du conflit. On a fait intervenir l'armée, qui ne devrait pas être employée à de pareilles besognes. C'est un jeu dangereux qu'on joue là.

M. le président du conseil proteste. — M. Camille Dreyfus a cherché à dramatiser ses accusations. Le président du conseil lui répondra sobrement : M. Jean Carrère qu'on a représenté comme assassiné est à l'hôpital et son état n'est pas grave. Quant à ceux qui l'ont frappé, il est absolument faux que se soient des agents. En ce qui concerne l'Hôtel-Dieu, voici ce qui s'est passé : Des internes ont vu d'une fenêtre dans la cour de la préfecture de police certaines brutalités exercées sur une personne. Ils protestèrent.

Une heure après, un régiment de cavalerie passant rue de la Cité fut accueilli par des sifflets que des agents crurent partis des mêmes fenêtres. De là, la démarche de M. Dhers à l'Hôtel-Dieu suivie, quelques instants après, par celle de M. Lozé, qui, en présence de la parole d'honneur des internes, mit fin à l'incident.

Le président du conseil passe à la fermeture de la Bourse du travail. Les deux incidents se lient à raison de l'intervention de la Bourse du travail dans les troubles du quartier Latin.

M. Dupuy. — Le gouvernement a délivré les ouvriers d'une tyrannie anonyme.

Le gouvernement aurait pu se contenter de la poursuite intentée par le garde des sceaux ; il aurait pu se contenter de suspendre le fonctionnement de la Bourse du travail ; mais il a trouvé dans les désordres qui se sont produits au quartier Latin, le matin, des organisateurs de la Bourse du travail.

En présence de ce fait, si nous n'avions pas fait fermer la Bourse du travail, nous nous serions inclinés devant un foyer d'agitation révolutionnaire.

M. Dupuy constate que dans les départements on est unanime à reconnaître que le gouvernement a fait son devoir.

M. Dupuy accepte l'ordre du jour de MM. Bertrand, Delmas, Félix Faure, ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Par 343 voix contre 134, l'ordre du jour est adopté.

INFORMATIONS

Les Manifestations

Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, par suite du vote de la Chambre, la soirée de dimanche n'a pas été troublée un seul instant.

Dans les quartiers, où ces jours derniers avait régné une certaine effervescence, les patrouilles de cavalerie ont été supprimées.

Cette mesure a d'ailleurs produit le meilleur effet sur les habitants qui sont maintenant en droit d'espérer que le calme est définitivement rétabli.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 6

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

PROLOGUE

II

Le marquis de Courrance

Nous l'avons dit, Gertrude était au-dessus de son âge. Ce qu'une autre enfant comme elle n'eût pas compris entièrement, frappa cette jeune intelligence d'une sorte de fauve clarté... Elle entrevit la vie odieuse qui lui serait faite, le déshonneur sur les siens et sur elle, ce père, qu'elle aimait une heure auparavant et qu'elle haïssait maintenant. La pensée lui vint que peut-être elle serait forcée de vivre avec lui, de subir ses caresses, et un frisson de révolte la prit.

Lentement, saisie d'un saint respect pour la victime, elle traversa la chambre et se mit à genoux devant le cadavre. C'était sa mère, sa mère bien-aimée qui gisait là dans le sang. Elle baisa le front de la marquise ; puis éclatant en sanglots :

— Oh ! maman !... maman ! murmura-t-elle.

Elle l'aimait passionnément ; d'habitude elle appelait sa mère : « chérie. » Quels enfants n'ont pas ainsi d'adorables petites manies ? Puis, brusquement, elle crut qu'elle s'était trompée et que la marquise vivait encore.

Alors, elle couvrit de baisers le front, le visage, les mains de la morte, s'arrêtant pour regarder à travers le voile de ses larmes si sa mère n'avait pas bougé... Hélas ! Elle était immobile. Ce fut un désespoir effrayant. Couchée contre sa chérie, Gertrude continuait à l'embrasser follement, disant encore.

— Oh ! maman ! maman !

Va, prononce-le pour la dernière fois, ce mot béni, ma pauvre Gertrude ! Ce mot, le premier que Dieu fait dire à l'enfant qui commence à parler, tu ne le prononceras plus, jamais, jamais. C'est fini ! Tu es orpheline, ma pauvre Gertrude, car d'un seul coup tu as tout perdu !

On eût dit qu'une révélation venait de lui être faite, que sa petite tête concevait l'effroyable vérité, elle embrassa de nouveau sa mère qui dormait là du grand sommeil, puis lentement, mais résolûment, elle s'en alla...

— Où ? elle ne savait. Les deux seules choses dont elle eût sentiment, c'est que sa mère était morte, et que cette maison lui faisait horreur.

Elle obéissait à une voix secrète qui lui disait :

— Va-t-en ! C'est ton devoir.

Elle se rappelait avoir entendu parler des gens qu'on citait à témoigner en justice, et qu'on forçait à raconter ce qu'ils avaient vu. Elle serait donc obligée d'accuser son père.

Non, il valait mieux partir.

Elle qui n'était jamais sortie seule, elle ouvrit sans crainte la porte qui donnait sur la route, et s'enfonça dans la rue sombre. Seulement, elle ne la poussa pas derrière elle. Aussi un quart d'heure plus tard, le père Brunier et M. L... devaient trouver cette porte non fermée. Où était son père ? elle ne s'en occupait même pas. Il s'était enfui par le jardin, sans même qu'elle s'en aperçut.

Le père vivant était bien plus mort pour elle que la mère tuée.

— Il faisait nuit noire. Gertrude connaissait le chemin. Que de fois elle s'y était promenée ! Oh ! les belles courses d'autrefois à jamais disparues, quand la marquise ou Mélite la conduisait sur la route de Saint-Avit, sur la pente de Bouhôte ou sur le chemin de Cadouin. Aussi aurait-elle avancé plus vite n'eussent été les pierres. Enfin elle parvint à un endroit où la route était plus unie, alors elle put doubler la vitesse de sa marche. Combien de temps cela dura-t-il, elle ne le sut jamais. Elle allait, allait toujours, fuyant la honte, et elle avait huit ans, et elle était orpheline, la pauvre abandonnée.

Le jour commençait à poindre, quand elle vit une grosse meule de foin dans un champ. Ses jambes fatiguées ne la soutenaient plus. Un vague désespoir la saisit. Elle commençait à avoir le sentiment de son isolement. Péniblement elle se traîna jusqu'à la meule et là, dans un lit odorant de foin et de folle-avoine, elle s'endormit de ce sommeil lourd et sans repos qui produit les réveils pénibles. Elle fut réveillée par une voix lourde et rauque qui disait :

— Qu'est-ce que tu fais là, coureuse?

Gertrude ouvrit les yeux. Elle avait devant elle un homme d'une cinquantaine d'année, au visage glabre semé çà et là de plaques rousses. Il était de petite taille, assez trapu. Les dents longues et blanches s'avançaient un peu en-dessous de la lèvre supérieure, comme si elles eussent aimé à mordre L'impression était si effrayante que Gertrude resta effarée sans répondre.

— Tu ne m'as pas entendue ? reprit l'homme. Je te demande ce que tu fais là?

Gertrude regarda de nouveau l'individu qui lui parlait. C'était un paysan, à l'allure. Il portait la blouse de toile grise du pays et une casquette posée un peu en arrière de la tête, ce qui laissait à découvert un front fuyant comme celui d'un carnassier.

Ma parole, elle n'est pas éveillée. Veux-tu me répondre, idiote ?

Et il secouait la pauvre fille qui tremblait de tous ses membres devant cette apparition sinistre. En la secouant, l'homme fit tomber les épais brins de paille qui s'étaient éparpillés sur l'enfant, mêlés à ses cheveux et à ses vêtements. Il la vit mieux alors

— Tiens !... elle est bien vêtue... des bijoux...

Une lueur de convoitise s'alluma dans l'œil gris-clair du paysan. Il détacha du poignet de Gertrude un bracelet que sa mère, sans doute, y avait placé et, le soupesant dans sa main :

— De l'or, de l'or plein, ma parole ?

Et il ajouta avec un gros rire joyeux et commun ?

— En as-tu d'autres, montre !

(*A suivre.*)

LA RÉVOCATION DE M. DHERS

Au cours des débats qui se sont produits samedi, M. Dupuy, ministre de l'intérieur, a annoncé à plusieurs députés qui lui ont demandé de faire des déclarations indiquant qu'il était décidé à frapper certains agents de la préfecture de police, qu'il prendrait notamment un arrêté de révocation contre M. Dhers, commissaire de police, qui a commandé l'envahissement de l'Hôtel-Dieu.

PHYSIONOMIE DES QUARTIERS

Les boulevards de la Villette et de Belleville ont repris leur aspect habituel.

Rue Oberkampf, avenue de la République, boulevards Voltaire et du Temple, le calme est parfait.

PLACE VOLTAIRE

Place Voltaire, un jeune homme, Alfred Faradech, âgé de vingt-un ans, ouvrier ferblantier, a été l'objet d'une tentative d'assassinat et ce sont les policiers qui en sont les auteurs.

Un coup de sabre se distingue au bas des côtes droites, et nombreuses sont les contusions que le jeune homme a reçues.

BRUTALITÉS POLICIÈRES

Parmi les brutalités policières qui se sont passées pendant les troubles de ces jours derniers, il nous semble nécessaire de signaler celles des gardiens de la paix des brigades centrales de service, mardi dernier, à la caserne de la Cité.

Plusieurs commissaires de police, assistés de leurs secrétaires, se tenaient dans les cuisines des brigades centrales, où ils interrogeaient les manifestants au fur et à mesure de leur arrivée.

Or, ces cuisines se trouvent situées au fond de l'aile droite de la caserne, à une cinquantaine de mètres de la porte donnant sur le Parvis de Notre-Dame, par laquelle entraient les gens arrêtés.

Depuis cette porte, jusqu'à l'entrée de la salle des interrogations, se trouvaient massés de chaque côté du couloir, une centaine environ de gardiens de la paix.

Arrivée à la porte, chaque personne arrêtée était lancée entre la haie des gardiens et passant sous ces nouvelles fourches caudines, arrivait à l'entrée de la salle dans un état pitoyable. Injures, coups de pied, de poing, voire de sabre, rien n'était épargné aux malheureux.

Les violences ont été telles, qu'à plusieurs reprises, les commissaires de police et les secrétaires ont protesté avec la plus vive indignation contre de tels procédés et qu'un commissaire a même protesté en ces termes : « Jamais je ne travaillerai dans ces conditions. »

Le vote de la Chambre et la presse

Les journaux commentent les votes de la Chambre.

Les journaux républicains félicitent M. Dupuy de ses déclarations énergiques.

Ils disent que la majorité d'hier se retrouvera toujours quand il s'agira de protéger le gouvernement national contre les factions.

Les journaux radicaux expriment une vive irritation contre M. Dupuy et déclarent la scission irrémédiablement faite entre les radicaux et les républicains du gouvernement.

Les journaux conservateurs constatent que la concentration opportuno radicale a vécu ; ils souhaitent que M. Dupuy continue à marcher avec les modérés.

La dislocation du Cabinet

Samedi soir, à l'issu de la séance de la Chambre, en sortant du Palais-Bourbon, M. Peytral s'est rendu chez le président du Conseil et lui a remis sa démission de ministre des finances.

Les Ministres se sont réunis dimanche matin au ministère de l'intérieur pour s'entretenir de la résolution prise par M. Peytral.

Une nouvelle réunion a eu lieu à dix heures du soir.

On attribue la décision de M. Peytral au vote par lequel la Chambre a renvoyé à un mois l'interpellation de M. Pichon sur les congrégations religieuses.

M. Peytral, dans ce vote, s'était abstenu.

On sait que M. Peytral appartient à l'extrême-gauche dont tous les membres ont voté contre le gouvernement.

Affaire Quiquerez-Segonzac

Le lieutenant de Segonzac est arrivé dimanche, dans la matinée, à Bordeaux.

Il était accompagné par un capitaine de gendarmerie et un autre officier de son grade, tous deux en tenue.

Le lieutenant de Segonzac était en civil, il est monté avec les deux officiers dans un fourgon d'ambulance qui l'a transporté à la prison militaire où il a été écroué dans une chambre préparée pour le recevoir.

Il a été embarqué hier à destination des côtes d'Afrique pour y subir des confrontations au sujet de la mort de son compagnon, M. Quiquerez.

Les faux documents

M. Atthalin a terminé l'instruction des faux papiers.

Norton et Ducret sont, croyons-nous, renvoyés devant la cour d'assises, pour faux et usage de faux.

La Bourse du Travail

Le *XIXe Siècle* croit savoir que le gouvernement rouvrira la Bourse du Travail mercredi ou jeudi pour les syndicats régulièrement constitués.

Le Congrès de Paris

Le comité de la fédération de la Bourse du Travail adresse à toutes les Bourses de Travail de France, un appel les invitant à se faire représenter au Congrès de Paris qui sera tenu les 12, 13 et 14 juillet.

La grève générale

Le *Gaulois* dit que MM. Basly, Jaurès, Antide Boyer, Laffargue, Baudin et Thivrier ont quitté Paris dimanche, se rendant dans les départements prêcher la grève générale.

La « Libre Parole »

Suivant la *Libre Parole*, des cas de dyssenterie se sont déclarés parmi les chasseurs du 29e bataillon qui est établi en permanence à la Bourse du travail.

Suivant le même journal, deux blessés auraient succombé : un à l'hôpital St-Louis, l'autre à l'Hôtel-Dieu.

L'Armée et la Police

Certains journaux exagèrent les incidents qui se sont produits à Paris au cours de l'intervention des troupes dans la répression des troubles.

Plusieurs de nos confrères, la *Libre Parole* entre autres, annoncent à ce sujet qu'un capitaine de cuirassiers, a été puni de trente jours d'arrêt de rigueur.

La vérité est que, contrairement à toutes les affirmations des agences, le ministre de la guerre n'a pas encore été saisi de ces incidents à l'heure qu'il est. Il n'a eu, par suite, aucune mesure à prendre.

Les élèves de St-Cyr sont rentrés du camp de Châlons.

Ils ont été consignés samedi et dimanche, de façon à ce qu'ils ne se trouvent pas dans les bagarres qui pourraient se produire.

M. Poincarré au Puy

Le Puy, 8 juillet.

Le ministre de l'instruction publique vient de faire son entrée en ville, au milieu d'une foule considérable. Les fêtes ont commencé ; la ville est magnifiquement pavoisée. On voit de tous côtés des arcs de triomphe et des inscriptions en l'honneur des ministres. Ce soir, inauguration du théâtre, demain, inauguration du lycée de jeunes filles.

Discours ministériel

M. Poincarré, assistant au banquet du Puy, a constaté la nécessité que la République soit respectée dans les limites rigoureuses de la loi.

Norton

Une nouvelle confrontation très émouvante a eu lieu entre Ducret et Norton.

Celui-ci continue à affirmer que les documents ont été fabriqués à l'instigation Ducret.

La loi militaire au Reichstag

Berlin, 9 juillet.

Dès l'ouverture de la séance du Reichstag, M. Grœber, du centre, vient déclarer que son parti votera contre le projet de loi militaire, car la situation de l Europe ne justifie pas un accroissement des armements ; quand aux derniers évènements de Paris, ils ne sont pas dangereux.

M. de Benningsen, le leader des nationaux-libéraux, proteste contre l'optimisme du précédent orateur.

La situation, en France, est très grave, dit-il, et mérite que le gouvernement allemand y apporte toute son attention, car derrière les scandales de l'heure présente, se dissimulent des menées révolutionnaires. La valeur des soldats français ne le cède en rien à celle des Allemands, il faut donc que notre armée dépasse en nombre celle de la France.

Le parti national-libéral est fermement convaincu que le projet présenté à la Chambre est une nécessité politique et se borne à espérer que l'on réalisera ses vœux en ce qui touche le service de deux années.

La partie financière du projet doit être laissée au second plan, l'impôt sur les opérations de bourse assurera d'ailleurs les recettes nécessaires.

Pour l'instant, c'est le patriotisme de la Chambre qui doit se manifester, sans se laisser arrêter par aucune considération d'un autre ordre.

Le député Preiss, au nom des protestataires alsaciens, annonce qu'il votera contre le projet qu'il ne juge pas nécessaire.

L'antisémite Boekel dit que ses amis et lui subordonneront leur vote au choix des moyens financiers à employer.

Jusqu'à présent, les déclarations du gouvernement ont été, sur ce point, insuffisantes : les antisémites réclament un fort impôt sur la Bourse et sur les grosses fortunes privées, sous forme d'impôts somptuaires.

Il espère, en tout cas, que le projet actuel sera le dernier.

M. de Caprivi répond qu'il est partisan d'un impôt sur la Bourse, et que le gouvernement fera, en outre, tout son possible pour se procurer les ressources nécessaires.

M. Richter explique l'échec électoral du parti progressiste par une coalition immorale de tous les partis dits d'opposition qui ont totalement manqué d'énergie dans la lutte contre le projet militaire.

Prenant à partie M. Boekel, l'orateur reproche au député antisémite de ne pas se rendre compte des armements énormes par lesquels l'Europe répondrait au vote du projet de loi, rendant celui-ci inutile et provoquant de nouveaux impôts.

Après le député polonais Jagdzewshi, dont les amis voteront le projet de loi comme un seul homme, M. Rickert, au milieu d'une vive curiosité, prend la parole. Il promet de voter le projet si le gouvernement s'engage à établir par une loi le service de deux ans.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Union des Femmes de France

M. Schneider, professeur de rhétorique au lycée Gambetta, a fait, dimanche dernier, aux dames de la société Cadurcienne, une conférence sur le but et l'utilité de l'Union des Femmes de France. Le jeune orateur avait déjà été applaudi à la dernière distribution des prix du Lycée, où son discours sur la *Politesse*, avait révélé en lui des qualités de fin lettré et surtout une réelle distinction de parole. C'est dire qu'il a apparu sur la scène du théâtre entouré de l'auréole d'un talent déjà apprécié. Nul conférencier mieux que lui n'était désigné pour réunir un nombreux et charmant auditoire, comme celui par lequel il a été applaudi. Et cependant, je ne sais si le charme capiteux qui devait s'en dégager a, par intermittence, impressionné outre mesure l'aimable conférencier ; où si plutôt le souvenir de l'esclavage de sa patrie, ravivé par cette fête patriotique, a trop vivement remué ce fils distingué de l'Alsace, mais il est certain qu'il a paru, par moments, céder à une émotion réelle et partagée.

Les applaudissements unanimes et les jolis sourires ont souligné les meilleures parties de la conférence de M. Schneider.

Nous aurions mauvaise grâce à ne pas ratifier pleinement cette sanction de la plus belle et plus nombreuse partie de l'auditoire. Nous n'exprimerons qu'un seul regret, c'est qu'une plume plus autorisée que la nôtre n'ait pas été appelée à en rendre compte. Aussi bien, sommes-nous unis de cœur dans une même intention avec le distingué professeur qui s'est fait l'avocat des femmes de France, et, comme lui, sans tambour et sans phrases, insisterons-nous tout spécialement auprès de nos lectrices pour qu'elles s'enrôlent en masse sous la bannière de la Croix Rouge et viennent ainsi grossir le nombre des belles infirmières qui voudront soigner et guérir les blessures de bien de nos futures épopées.

En terminant, n'oublions pas d'adresser nos remerciements à M. le colonel Delamare, qui a bien voulu prêter l'excellente musique du 7e de ligne, et nos félicitations à MM. les officiers introducteurs et commissaires civils, qui se sont si délicatement acquittés de leur tâche difficile.

Des quêtes très fructueuses, dit-on, au profit de l'œuvre, ont terminé cette fête qui restera dans le souvenir de la société Cadurcienne.

Vote de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance au gouvernement, MM. Talou, Rey et Lachièze ont voté *pour* ; M. Vival a voté *contre*.

Nécrologie

M. Benoît, fondé de pouvoirs de M. le Trésorier général du Lot, vient de succomber à une longue et cruelle maladie. Cette pénible nouvelle sera accueillie par les regrets unanimes de tous ceux qui ont pu apprécier M. Benoît, dont le caractère affable et conciliant lui avait valu de sérieuses amitiés.

Ses obsèques ont eu lieu ce matin au milieu d'une grande affluence. Nous publierons dans notre prochain numéro, le discours prononcé sur sa tombe par M. Pépin, Trésorier-payeur général.

Lycée Gambetta

Les anciens élèves du lycée Gambetta dont les noms suivent ont subi avec succès les épreuves pour l'admissibilité à l'Ecole militaire de St-Cyr.

Lhoste, Jules Alphonse ; Masson, Joseph ; Miquel, Frédéric-Louis ; Panouze, Ernest-Louis-Philippe ; Pignères, Jean-Joseph-Elie.

Fête nationale du 14 juillet

Le maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu les paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884; d'accord avec les autorités compétentes ;

Arrête :

Article premier. — La fête nationale du 14 juillet sera annoncée par des salves de 21 coups de feu tirés sur les allées Fénelon et par la sonnerie des cloches ; le 13, à 7 heures du soir, et le 14, à 7 heures du matin.

Art. 2. — Le 13, à 9 heures du soir, la musique, les tambours et clairons du 7e de ligne donneront une retraite aux flambeaux, qui suivra l'itinéraire ci-après :

Rue des Cadourques, rue Sainte-Claire, rue du Parc, boulevard Gambetta, cours Vaxis, quais Ségur et Champollion, rue de la Liberté, boulevard Gambetta, rue de la Barre, place des Consuls, rue Sainte-Claire et place Thiers.

La retraite s'arrêtera devant la mairie, sur la place d'armes et devant la préfecture, à chaque arrêt elle jouera deux morceaux.

Les élèves des écoles communales se feront entendre sur la terrasse de l'hôtel de ville entre les deux morceaux joués par la musique militaire.

Art. 3. — Le 14, à huit heures du matin, il sera fait aux indigents une distribution de pain au bureau de bienfaisance par les soins de la commission administrative.

Art. 4. — Une revue des troupes de la garnison sera passée, à 9 heures du matin, par le colonel commandant d'armes, en présence des autorités.

Art. 5. — A 10 heures, à l'hôtel de ville, sera célébré le mariage des rosières.

Art. 6. — A quatre heures, des courses et jeux nautiques auront lieu sur la rivière du Lot, en amont du Pont-Neuf. La Musique cadurcienne et la Société des Sauveteurs prêteront leur concours.

Art. 7. — Les édifices municipaux, les églises paroissiales, l'hôtel de ville, les monuments Gambetta et des Mobiles, le square et le cours Fénelon seront pavoisés dès le matin et illuminés à la chute du jour.

Art. 8. — A neuf heures, un feu d'artifice sera tiré en face du quai Ségur.

Art. 9. — A dix heures, bal public sur les allées Fénelon.

Le maire invite ses concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs maisons ; il espère qu'ils réuniront leurs efforts à ceux de la municipalité pour donner à la journée du 14 juillet toutes les splendeurs que comporte la fête de la République et de la nation.

Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifice au milieu des agglomérations de personnes.

En l'hôtel de ville, à Cahors, le 6 juillet 1893.

Le Maire de Cahors,
J.-H. COSTES.

Commission de réforme

M. le général Combarieu, commandant la 65e brigade, présidera les opérations de réforme qui se réunira aujourd'hui, à l'hospice.

En appel

M. le Procureur de la République vient d'interjeter appel *à minima* des condamnations encourues par les nommés Cammas, Joseph, et Couderc, Françoise, pour outrages aux mœurs.

Accident de voiture

Lundi matin, vers 10 heures et quart, l'omnibus de l'hôtel de l'Europe revenait de la gare, lorsque, devant la poste, il choqua la voiture du sieur Vignals, de Labéraudie, qui venait en sens inverse.

Il n'y eut pas d'accidents de personne. Seul l'omnibus de l'hôtel a un peu souffert.

Gourdon

Ces jours derniers, vers neuf heures et demie du soir, les sieurs Jean Vizon, âgé de 23 ans, demeurant à Fajoles, et Géraud Malvy, âgé de 24 ans, domestique chez M. Véry, propriétaire à Lavayssières, commune de Nozac, se dirigeaient vers cette dernière localité en suivant un chemin longeant la propriété du sieur Guillaume Couty, âgé de 61 ans. En arrivant en face de cette dernière, les jeunes gens virent Couty en train de rassembler des gerbes de blé ; pour plaisanter, ils l'interpellèrent en ces termes : « Qu'est-ce que vous faites, vous volez sans doute du blé ? » Couty leur répondit : « Attendez un peu, je vous ferai voir si je vole du blé », et quittant son travail, il se dirigea vers sa maison, qui est située à peu de distance de là.

Pendant son absence, la femme de Couty, qui l'aidait dans son travail, s'approcha des jeunes gens et leur dit : « Allez-vous-en, car mon mari est capable de vous jouer quelque mauvais tour ; mais ils ne tinrent aucun compte de cet avertissement salutaire.

Au bout d'un moment Couty revint armé d'un fusil chargé, et interpellant les jeunes gens, il leur demanda où ils étaient, et à peine avait-il entendu leur réponse qu'il fit feu sur eux, à une distance d'environ 18 mètres, blessant le sieur Malvy de 43 grains de plomb à la cuisse, à l'épaule et au côté droit.

C'est miracle que le sieur Vizon, camarade de Malvy, qui se trouvait à ses côtés au moment où le coup de fusil fut tiré, n'ait pas été atteint ; c'est ce qui lui permit de conduire son ami, quoique fortement blessé, chez son maître, au village de Lavayssières où ils arrivèrent sans autre incident.

M. Véry fit mettre son domestique au lit et lui prodigua ses soins, en attendant l'arrivée du médecin que l'on avait envoyé chercher.

Prévenue aussi, la gendarmerie de Gourdon se transporta sur les lieux et fit une enquête à la suite de laquelle elle arrêta le meurtrier qui fut conduit sous bonne escorte à la prison de Gourdon, où il fut immédiatement écroué.

D'après nos renseignements particuliers, il paraît que le sieur Couty jouit dans le pays d'une réputation laissant beaucoup à désirer ; il paraîtrait notamment qu'il avait l'habitude de menacer de son fusil tous ceux qui s'approchaient trop de sa propriété, soit pour faire paître les moutons, soit pour ramasser de l'herbe dans les chemins, tandis que sa victime, le sieur Malvy, jouit d'une excellente réputation ; son maître est, paraît-il, très satisfait de ses services.

Ce crime, commis à propos d'une futilité, par une brute, a causé la plus vive émotion parmi les habitants de la petite commune de Nozac, habituellement si tranquille.

Figeac

Ces jours derniers, un incendie s'est déclaré, au quartier des Cordeliers dans l'immeuble de Mlle Hortense Frise, qui occupait le 2e étage de la maison, tandis que les autres étaient loués par les époux Mir et Gaston Delort, et M. et Mme Périé, entrepositaires de liquides.

Le feu a été mis par l'imprudence de Mme Mir qui voulut garnir sa lampe à essence sans l'éteindre. Le liquide prit feu et se communiqua aux vêtements et aux cheveux de Mme Mir, qui, affolée, jeta lampe et bouteille dans l'escalier. La chambre fut bientôt la proie des flammes, et la jeune femme n'eut que le temps de se précipiter au dehors, toute en flammes. Des voisins parvinrent à éteindre le feu de ses vêtements et alors seulement elle songea à son enfant, âgé de 10 mois, qui était couché dans son berceau dans la chambre en feu.

Malgré les tentatives du père et d'autres courageux citoyens, on ne put retrouver le cadavre de l'enfant.

Un émouvant sauvetage fut ensuite accompli. Mlle Frise, dont l'appartement était envahi par le feu, s'était suspendue par les mains au contrevent d'une fenêtre et son corps balançait dans le vide.

Un généreux citoyen, le sieur Tadar Charles, charron, s'élança à son secours en appliquant une longue échelle et fut assez heureux pour la descendre à terre.

Les pompiers arrivés sur ces entrefaites purent circonscrire le feu et sauvegarder les maisons voisines. Mais l'immeuble Frise et son mobilier sont presque totalement détruits.

* * *

Samedi, a paru, a Figeac, un journal destiné à soutenir la candidature de M. le vicomte de St-Jean-d'Angély, dit marquis de Lentillac.

Vayrac

Ces jours derniers une lettre anonyme avertissait le parquet de Gourdon qu'un avortement venait d'avoir lieu à Vayrac. MM. Cambours, substitut, Vialle, juge d'instruction, et Guibert, greffier, se sont rendus immédiatement sur les lieux pour y faire les constatations.

M. le docteur Layrac, de Carennac, a formellement déclaré que la femme Peyrolade était enceinte de quatre mois, lorsqu'elle a commis le crime.

Le fœtus n'a pu être retrouvé

La veuve Peyrolade avait pour complice une femme de Bétaille nommée Pourtanel, qui a été arrêtée avec elle.

Elles ont été écrouées samedi à la prison de Gourdon.

Thégra

La semaine dernière, un incendie a détruit une maison d'habitation appartenant au nommé Fabre, Jacques, cultivateur à Thégra. Les pertes évaluées 1,400 fr., sont assurées.

Gignac

Le sieur Artiguié, propriétaire à Gignèves, âgé de 40 ans, a tiré deux coups de fusil sur sa femme. L'état de la blessée est des plus graves.

Quelques grains de plomb ont atteint un enfant qu'elle portait sur les bras ; des balles perdues ont également atteint sa fille, âgée de 11 ans.

L'état des enfants n'est pas grave.

Depuis quelque temps, cet homme donnait des signes d'aliénation mentale et on faisait des démarches pour le faire interner.

Catus

Il vient d'être formé, à Catus, une association agricole entre tous les propriétaires desservis par la gare de St-Denis. Elle a pour but de perfectionner l'agriculture dans le canton et de créer des concours à Catus.

Le bureau de cette association est ainsi constitué : président : M. Cambornac ; secrétaire, M. Henri de Valon ; trésorier, M. Edoux.

Une assemblée générale a eu lieu, à la mairie de Catus, dimanche soir, à 4 heures.

Beauregard

Un enfant de 2 ans, qui s'amusait dimanche dernier à poursuivre des canards, est tombé dans la mare de Beauregard et s'y est noyé, car personne ne se trouvait là.

Le cadavre a été retiré quelques instants après.

Etude de Me H. LACOSTE, avoué à Gourdon

A VENDRE

A suite de folle-enchère, au tribunal civil de Gourdon, le mardi 18 juillet 1893

1° Une maison sise à Gourdon affectée à un hôtel dit :

HOTEL DE LA PROVIDENCE

Sur la mise à prix de huit mille francs ci ..... **8,000** fr.

2° Une terre sise commune de Gourdon, sur la mise à prix de trois cents francs ci ..... **300** fr.

Pour extrait,
Signé : LACOSTE, avoué.

Bicyclette à billes **80**f

S'adresser à M. CAMPAGNAC (château du Bar, p. Puy-l'Evêque)

Caisse d'emballage comprise

Un grand nombre de *refroidissements* et de *malaises* se guériraient rapidement en se soignant à temps. Il suffit dans la plupart des cas de prendre le matin ou le soir une demi-cuillerée à café de *Tisane Dussolin*.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à *M. Vincent*, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la **Grêle** et l'**Incendie**. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1er et le 3e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — **M. AUDOUARD** engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche du LOT

ETUDE

de Me LACOSSE, avoué à Cahors rue de la Fénelon no 7

VENTE

SUR

EXPROPRIATION FORCÉE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de ladite ville, le **mercredi neuf août** *mil huit cent quatre-vingt-treize, à midi.*

Conformément aux articles trente-deux et trente-trois du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés du Crédit Foncier et par exploit de Me Combelles, huissier à Cahors, en date du vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, le **Crédit Foncier de France** a fait signifier à M. *Prosper-Denis Bergon*, propriétaire et receveur-buraliste, domicilié à Luzech, et à dame *Marie-Emma Béral*, son épouse, demeurant avec lui, un commandement d'avoir à payer des annuités arriérées sous peine d'y être contraints par la voie de l'expropriation de leurs immeubles.

Ce commandement contenait, conformément au décret précité, la désignation des biens qui devaient être expropriés.

Cette mise en demeure étant restée sans résultat, l'original a été transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le sept juin mil huit cent quatre-vingt-treize, volume 449 numéro 29 ;

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt six juin mil huit cent quatre-vingt-treize, où il est tenu à la disposition du public.

En conséquence et à la requête du **Crédit Foncier de France**, société anonyme, dont le siège social est à Paris, rue des Capucines numéro 19, agissant poursuites et diligences de son gouverneur, domicilié au siège social, laquelle constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors Me LACOSSE, domicilié à Cahors, rue Fénelon numéro 7.

Au préjudice desdits mariés Prosper-Denis Bergon et Marie-Emma Béral, domiciliés ensemble à Luzech.

Il sera procédé, le **mercredi neuf août** mil huit cent quatre-vingt-treize, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville à midi précis.

A la vente des immeubles ci-après désignés :

Désignation

DES IMMEUBLES A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE DANS LE COMMANDEMENT SAISIE.

1° Une maison élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée, comprenant partie du pressoir à huile, premier étage composé d'un grand couloir, magasin de boulangerie et cuisine, deuxième étage renfermant quatre pièces, grenier et deux chambres au-dessus.

2° Autre maison composée seulement de rez-de-chaussée renfermant pétrin mécanique et deux fours, hangar, remise.

3° Une maison élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée, comprenant l'autre partie du pressoir à huile, premier étage composé de trois chambres avec terrasse, grenier au-dessus.

4° Maison élevée sur les voutes sous les quelles passe l'eau du moulin comprenant un rez-de-chaussée où se trouve le moulin à farine, composé de quatre paires de meules ; premier étage renfermant trois vastes chambres, et une cuisine, grenier au-dessus.

5° Ecurie, chaix, cave, chambre de domestique, caveau, hangar, deux étables, pigeonnier, volière, chambre, fenil, grenier, terrains, vignes et landes susceptibles d'être construits.

Le tout d'une contenance de sept mille quatre cent quatre-vingt-treize mètres carrés, dont six cent quatorze mètres carrés de constructions ;

6° Autres terrains sur les flancs d'une colline escarpée, d'une contenance de quatorze mille quatre cent vingt mètres carrés.

Cette propriété figure au cadastre sous les numéros 454, 457 P, 461, 460, 461, 459 P et 457 P, de la section E.

Ne font pas partie desdits immeubles saisis et en demeurent formellement exceptés :

1° Un jardin, en forme de trapèze, d'une contenance de neuf-cent soixante mètres carrés, joignant la route n° 8, la maison Montagne, le chemin de Trescol et un terrain récemment vendu à la commune ;

2° Et une autre partie de terrain de 90 mètres environ, située au pied de la montagne la Pistoule, comprise entre le sentier qui mène à cette montagne, les maisons Jarrige, Montagne et Breil et le chemin du Trescol.

IMMEUBLES PAR DESTINATION

1° Un cheval blanc ;
2° Deux charrettes ;
3° Un pressoir à huile et ses accessoires ;
4° Un crible ;
5° Les courrois et arbre de transmission ;

Ainsi que le tout se poursuit et comporte sans aucune exemption ni réserve avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y avoir été faites depuis le contrat de prêt.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales sur les immeubles ci-dessus désignés devront requérir cette inscription sous peine de déchéance avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — Aux termes de l'article 38 du décret-loi du 28 février 1852, l'adjudicataire sera tenu :

1° D'acquitter dans la huitaine de la vente, à titre de provision dans la caisse du *Crédit Foncier* de France, le montant des annuités dues par le saisi ;

2° Et après les délais de surenchère de verser le surplus du prix à ladite caisse jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur sauf néanmoins son action en répétition, si la Société avait été indûment payée à leur préjudice.

Mise à prix

Tous les immeubles ci-dessus, y compris les immeubles par destination, seront mis en vente **en un seul lot**, sur la mise à prix de **dix mille francs**, ci..... **10,000**f

En sus des charges.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué poursuivant.

Cahors, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'avoué poursuivant,
Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors le juin mil huit cent quatre-vingt-treize, Fo Ce , reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les *Affections de la Peau* DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX *considérés comme Incurables par les Médecins les plus célèbres*

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste *Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires* à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Corresp^ce.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du **Pèlerinage de Roc-Amadour** (Lot), il est délivré chaque année, du **1er** Mai au **31** Octobre inclus, des billets aller et repour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1re classe, de 35 % en 2e classe et de 30 % en 3e classe sur le double des billets simples :

Aux gares istantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Du 1er Mai au 31 Octobre, les trains 16 et 21 s'arrêteront à la station de Roc-Amadour.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux *Plages de la Bretagne*, a prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarneuez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1re classe : **45** francs. — 2e classe : **36** francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1re et de 2e classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

EXCURSIONS EN AUVERGNE

et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Néris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er Juin au 30 Septembre des billets d'*Excursion en Auvergne* et dans le *Limousin* valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1re classe	2e classe		1re classe	2e classe
Nantes...	113 fr.	87 fr.	Angoulême.	91 f.	68 f.
Angers..	103	77	Bordeaux..	98	73
Le Mans.	103	77	Agen.....	98	73
Tours...	91	68	Périgueux.	86	64
Blois....	86	64	Montauban	98	73
Orléans..	86	64	Toulouse..	103	77
Poitiers..	91	68			

L'itinéraire comprend :

1° Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Largnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2° Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1re et 2e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprenennt pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Bibliographie

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : **7** FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : **9** FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâces à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, **10** FR. — DÉPARTEMENTS, **12** FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUR

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La **Physique populaire**, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La *Physique populaire* est le quatrième volume de la *Bibliothèque* fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la *Physique populaire*.

La *Physique populaire* est publiée en **100 livraisons à 10 centimes** et en **20 séries à 50 centimes**, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, *reçu franco en séries*, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE

Seule récompensée à l'Exposition Universelle

CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS

et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison Mme Ve Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints
en
tous genres
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, profr à l'Ecole des langues orientales.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'Ecole des chartes.
GLASSON, de l'Institut, profr à la Faculté de droit.
Dr **L. HAHN**, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'Ecole polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, profr au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'Ecole des beaux-arts.
A. WALTZ, profr à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre.

Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 10 fr. par mois
ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous délivrer d'une multitude de volumes indignes de l'omniscience. (Arsène HOUSSAYE)

Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : 750 fr.
Payables : 15 fr. par mois
ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste **Maison**, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement.

S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER

Un **Fonds de commerce** très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.

Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez **M. Lasserre**, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE

de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0f 30
La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

PURGATIFS et DÉPURATIFS

ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.

TRÈS CONTREFAITS ET IMITÉS SOUS D'AUTRES NOMS

Exiger les Véritables

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du **Docteur Franck**

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.